

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-033/PR/MDCB portant la déchéance de parcelle de terrain objet du Titre Foncier n° 8158 à Mr Hassan Mohamed Kamil.

n° 2012-033/PR/MDCB

Ministère

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'É-
CONOMIE ET DES FINANCES CHARGÉ DU BUDGET

Date de publication

14 janvier 2012

Numéro JO

n° 1 du 15/01/2012

Date du numéro

15 janvier 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères
SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie et de la Planification.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Mr Hassan Mohamed Kamil est déchu de tous les droits souscrits sur la parcelle de terrain sise Zone Industriel Sud lot n°10 objets du Titre Foncier n°8158.

Article 2

Ladite déchéance est motivée par la non mise en valeur dans le délai imparti en vertu de la délibération n°487/6° L du 24 mai 1968, modifiée et complétée par la délibération n°39/8° L du 27 mai 1974, portant création d'un cahier de charges applicable aux aliénations gré à gré de parcelle de terrain du domaine privé de la République.

Article 3

Les droits ainsi déchus sont transférés au lotissement Haramous.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré gratuitement, publié et communiqué partout où besoins sera.

Le Président de la République
*chef du Gouvernement**Pour Ampliation Conforme**Le Secrétaire Général du Gouvernement*

MOHAMED HASSAN ABDILLAH